

**CANNES  
PAYS DE  
LÉRINS**

Président de l'Agglomération Cannes Lérins  
Maire de Cannes  
Vice-Président du Département  
des Alpes-Maritimes

**Monsieur Jean-Baptiste DJEBBARI**  
Ministre de la Transition Ecologique et  
Solidaire, chargé des Transports  
Hôtel le Play  
40 rue du Bac  
75 007 PARIS

Réf :PCM/FMO/2020/D/ 382A

Dossier suivi par : P.CARASSOU-MAILLAN – C.PAYET

**Objet : Nuisances aériennes Aéroport Cannes-Mandelieu**

P.J : Correspondances des 11 février, 30 juin et 10 août 2020

Monsieur le Ministre,

Par correspondances en date des 11 février, 30 juin et 10 août dernier, j'ai appelé votre attention sur les importantes nuisances que subissent les riverains de l'aéroport de Cannes-Mandelieu. Dans votre réponse du 1<sup>er</sup> juillet 2020 vous me rappelez les dispositions de l'arrêté ministériel du 5 août 2019 et les améliorations que cet arrêté est susceptible d'apporter pour limiter les nuisances. Cependant le bilan de la saison estivale n'est pas positif et je constate malheureusement les limites de cette réglementation qu'il est nécessaire de faire évoluer.

Or vos services ne proposent aucune mesure susceptible d'entraîner des changements et une amélioration environnementale pourtant indispensables aujourd'hui.

Ainsi, l'enquête publique du SCOT'Ouest, qui s'est tenue du 15 juillet au 14 août 2020, a cristallisé sur l'aéroport de Cannes-Mandelieu les nombreuses critiques des associations et des riverains. Les réponses de votre administration en date du 13 août 2020, dont je reprends quelques extraits ci-dessous ne sont pas de nature à apaiser les inquiétudes.

S'agissant du survol à basse altitude du centre-ville de Cannes La Bocca :

*« Notre administration a en effet ces derniers mois été saisie de plaintes de riverains de Cannes La Bocca, plaintes auxquelles des réponses ont été données par l'aéroport ou la DGAC, par écrit ou à l'occasion des réunions qui se sont tenues. »*

S'agissant de l'expérimentation de l'arrivée Nord-Ouest :

*« Le lancement d'une étude sur une approche IFR alternative par le Nord-Ouest a été validé lors de la CCE de juin 2019. Une expérimentation avec une compagnie partenaire était prévue au printemps 2020 mais a été repoussée du fait de la crise sanitaire. Cette expérimentation devrait finalement avoir lieu à l'automne et présentée à la prochaine CCE qui sera convoquée par la suite. »*

Aucune précision n'est apportée sur la date du lancement de cette expérimentation et sur sa durée.

De même, les points soulevés notamment dans mon courrier du 10 août 2020 concernant le non-respect de l'approche VPT17, ma demande d'interdiction de survol à basse altitude des zones urbanisées de Cannes La Bocca et les insuffisances de l'arrêté ministériel du 5 août 2019, n'ont pas reçu de réponse et demeurent plus que jamais d'actualité.

Pour ces raisons, compte tenu de la réalité de la situation, je vous sollicite pour pouvoir vous rencontrer au ministère des Transports en présence du Président de l'Association de Défense contre les Nuisances Aériennes (ADNA), Monsieur Pierre MONARD, sur les sujets suivants :

- la nécessaire modification de l'arrêté ministériel du 5 août 2019 ;
- l'interdiction de survol à basse altitude du quartier de Cannes La Bocca ;
- l'autorisation de l'approche Nord-Ouest pour l'atterrissage des aéronefs, et son incidence sur la fréquentation de l'approche dite du « trombone ».

Dans cette attente et vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette demande, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

*Je vous remercie de bien  
vouloir mes remercier pour faire avancer ce*

Le Président,

*Lisnard.*

*Pierre MONARD,*

*P.*



David LISNARD



Copies:

- Madame Anne FRACKOWIACK-JACOBS, Sous-Préfète de l'arrondissement de Grasse
- Monsieur Pierre MONARD, Président de l'ADNA